

Québec, le 14 avril 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 17 février 2011 par le député de Maskinongé, M. Jean-Paul Diamond, relativement à l'octroi de la vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage à l'entreprise « Cloutier Chasse et Pêche. »

Il existe au Québec un réseau de 1 200 agents de vente et dépositaires qui desservent déjà adéquatement la clientèle de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs. La stabilité des ventes de permis depuis cinq ans en témoigne.

Dans la ville seule de Shawinigan (qui comprend, entre autres, Grand-Mère) où l'on compte 50 784 habitants, on trouve cinq points de vente à moins de 15 kilomètres du lieu visé par cette demande.

Prenant en considération les coûts associés à l'installation d'un nouvel agent de vente en mode électronique (environ 2 500 \$) et à la gestion annuelle de l'ensemble du système (1,5 M\$), le ministère des Ressources naturelles a souhaité jusqu'à maintenant conserver une stabilité du nombre des agents de vente afin de limiter la croissance des budgets afférents à cette activité.

... 2

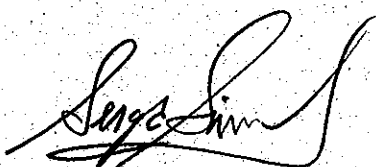
Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) envisage de moderniser la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage en utilisant Internet. D'ici la réalisation de ce projet, il souhaite assouplir ses critères d'évaluation pour l'octroi de ces permis d'agents de vente.

L'un des nouveaux critères établit qu'un commerce qui détient plus de 50 % de son inventaire en matériel de chasse, de pêche et de piégeage peut devenir un agent de vente.

Ce nouveau critère permet au MRNF de réévaluer la demande de l'entreprise Cloutier Chasse et Pêche et d'en clore le traitement par une recommandation favorable à l'obtention du statut d'agent de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Le Ministère pourra ainsi procéder à la révision des demandes refusées en 2010-2011. Toutefois, il importe de préciser que le Ministère dispose d'une quantité très limitée de terminaux de points de vente neufs.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



SERGE SIMARD